

SEANCE DU 19 MAI 2010

L'an deux mille dix, le dix neuf mai, à vingt et une heure, le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, sous la Présidence de M. GERBE Henri, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes DEMARCQ Valérie, PETIT Denise, ACIDE-REYNAUD Josiane, MINGAT Agnès  
MM. GELAS Gilles, ROUDET Didier, GARDEUR Dominique, BARBE Jean-David, DOUCET Franck, FASS René.  
M. NEVEJANS a donné un pouvoir à M. GARDEUR

**ETAIT ABSENT**: M. CHARMEIL

**SECRETAIRE** : M. LEYGNIER Sylvain

Après lecture et approbation du compte rendu de la précédente séance, l'ordre du jour est abordé.

**DECISION MODIFICATIVE**

**Objet : CREDITS SUPP. REMBOURSEMENT EMPRUNT**

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice.*

**COMPTES DEPENSES**

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
16	1641	000		Opérations financières	49900.00
011	6238			DIVERS	-7300.00
023	023			VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	49900.00
66	66111			INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	-42600.00
				TOTAL	49900.00

**COMPTES RECETTES**

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
021	021	000		Opérations financières	49900.00
				TOTAL	49900.00

**CREATION POSTE ATSEM PRINCIPALE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'ATSEM Principale 2<sup>ème</sup> classe suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 08.04.2010 à compter du 01.06.2010

Le Conseil Municipal DONNE tous pouvoirs à M. le Maire afin de signer l'acte de nomination à venir et de DIRE que les crédits nécessaires au versement des rémunérations seront pris sur le B.P. 2010, chapitre 012.

### **ACHAT MATERIEL POUR MISE A DISPOSITION AU COMITE DES FETES**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acheter sur le budget communal du matériel qui sera mis à la disposition du Comité des Fêtes. Ce matériel restera dans le patrimoine communal et sera remboursé par le Comité des Fêtes sous forme de subvention à la commune pour un montant de 9850 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal **ACCEPTE** cette proposition et **CHARGE** M. le Maire de faire le nécessaire.

### **CONVENTION D'ENTRETIEN RD 518 (cheminements piétons sur la RD518)**

Monsieur le Maire présente la convention relative à l'aménagement de cheminements piétons sur la RD 518 dans l'entrée Est de la commune qui a pour objet de préciser les obligations particulières de la commune de Brézins et du Département en ce qui concerne les modalités de la réalisation et de l'entretien ultérieur des aménagements. Les objectifs de ces aménagements consistent à améliorer la sécurité routière en accompagnant les cheminements piétons et en organisant le stationnement sur la RD 518, section située en agglomération. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **DONNE TOUS POUVOIRS** à M. le Maire pour signer cette convention.

### **MODIFICATION DU PROJET DE LOGEMENTS OPAC 38**

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération en date du 24.02.2010. Des modifications sont à apporter suite à la dernière réunion avec l'OPAC. En effet, l'OPAC envisage la construction d'environ 20 logements financés à l'aide de prêts aidés par l'Etat, sur une partie des terrains, situés au « Pré Zalot », cadastrés section A numéro 1208 et 40 propriétés de la Commune et n° 39 restant à acquérir par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE** de confier à l'Opac38 l'étude et la réalisation d'un projet de construction d'environ 20 logements et de l'autoriser à déposer une demande de permis de construire,
- **AUTORISE l'Opac38** à pénétrer sur le terrain ainsi que les techniciens mandatés par l'Opac38 pour effectuer les études préalables nécessaires (lever topographique, étude du sol...),
- **CONSENT** une cession à titre gratuit,
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer toutes pièces ou actes nécessaires à cette réalisation.

### **CONDITIONS D'INSCRIPTION A LA GARDERIE**

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération créant l'ouverture d'une garderie périscolaire en date du 08.09.1999 qui réglementait les conditions d'inscription. En effet, n'étaient inscrits à la garderie que les enfants dont les deux parents travaillaient. Un référé en Conseil d'Etat du 23.10.2009 a jugé que cette décision interdisait illégalement l'accès au service public de la garderie à une partie des enfants scolarisés, en retenant au surplus un critère de discrimination sans rapport avec l'objet du service public en cause (Journal Officiel du 23.03.2010).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de ne plus demander les contrats de travail des parents pour l'inscription à la garderie et charge M. le Maire de revoir le règlement intérieur de la cantine-garderie.

## **DECLASSEMENT DE VOIRIE – RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération du 17.03.2010 dans laquelle le Conseil Municipal engageait la procédure de déclassement de voirie et mise à l'enquête publique pour ce déclassement afin de vendre la parcelle à M. et Mme ACIDE. Vu le rapport favorable du Commissaire Enquêteur, le Conseil Municipal DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour signer l'acte notarié chez Me ZWICK, Notaire à ST SIMEON DE BRESSIEUX.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **EMPOIS D'ETE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu' il est nécessaire de recruter 2 jeunes pour assurer un renfort de service pendant les mois de juillet et août afin que les employés titulaires puissent prendre leurs congés annuels. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour **RECRUTER** deux jeunes de la commune.

### **EXTINCTEUR GARDERIE**

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'un enfant de la garderie a vidé un extincteur. Il propose de demander à la famille le remboursement de la recharge soit 69.03 € Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **CHARGE** Monsieur le Maire de demander le remboursement auprès de la famille.

La séance est levée à 23 H 50